

de pâturages
de forêts
chères publiques

février prochain, dès
de l'après-midi, à l'HO-
UVAGE, à SEMSALES,
adé à la vente par lots
es et forêts ci-après,
à la COMMUNE DE

ANDE CYTHARD, pâtu-
poses, du port de 35 gé-
m² de bois;
SITE CYTHARD, pâtu-
poses, du port de 35 gé-
m² de bois;
JX NOIRE, 3 forêts de
ce totale de 200 poses,
e bois, divisées en trois

non pierreux, sans dan-
sités au levant, à 1000
itude, bonne herbe, eau
sieux chalets en bon état.
ande partie des bois est
médiatement.

ers communaux seront à
des amateurs pour visi-
et pâturages, les 4, 5 et
renseignements et con-
cesser au sousigné.
nt-Denis, le 26 janvier.
CHAPERON, huissier.

Guérir toutes
LES
Maladies de la peau
Prix : 2 fr.
Pharm. Lausanne, Pharm. Cuony
Pharm. Oberson, Châtel St-Denis.

des EAUX de BROU
X au concours

de Brou met au concours, par
on, la livraison et la pose de :

L'appareillage
cienne chambre d'eau aux
nouvelles chambres de jaugage

en réservoir de Gios Tena ;
nouveau réservoir de Gios Tena

ites en fonte et en ciment
chambres d'eau et le pompage

en réservoir et le nouveau ré-
a ;
rien réservoir et la conduite

des charges et fentes de souf-
posés chez M. Boschung, pré-
ou les intéressés peuvent en
naissance. Les offres doivent être
cachet et portant la men-
lages et Conduites » à M. Bo-
11 février 1920.

direction des travaux :
YSER, ingénieur.

Cours
SINAT
SOLÈGE — VIOLON
CHANT — HARMONIE
correspondance.
sultre, enseignent en quelques
de dix années d'études
dres, progr. K. gratis et franco
x - Béjoux, Lussane

Personnes
des villas, maisons locatives
in, ou s'assurer un apparte-
llet, sont priées de s'adresser
location Python-Page

« Union » Paris
M. A. GADY, Fribourg
d'office ; route viçaire, via
assurance d'office est spéciale-
aux parents. 7197
us). On demande sous-agents.

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 2.50 6.-- 10.-- 20.--
Etranger » 4.-- 10.-- 16.-- 32.--
Tous les bureaux de poste se chargent
de percevoir les prix d'abonnement moyen-
nant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal 112 11
S. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue de SAINT-PIERRE
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton	1 ^{re} insertion 20 cent.	les suivantes 15 "	la ligne
Etranger	20 "	10 "	non espagn.
Rédaction	30 "	10 "	

Nouvelles du jour

La réponse yougo-slave ne satisfait pas l'Italie.

Le texte de la réponse du gouvernement de Belgrade aux conditions que fixaient les Alliés pour la solution du problème de l'Adriatique est décevant pour l'Italie. Les Yougo-Slaves n'acceptent ni ne refusent; ils demandent fort poliment à discuter encore. Mais, comme on le sait, les Alliés, pressés par M. Nitti, demandaient à Belgrade de répondre par oui ou par non, dans un délai fixé.

L'alternance des Yougo-Slaves va mettre l'Italie dans le cas de réclamer la mise à exécution pure et simple du traité de Londres, qui, il est vrai, ne lui donne aucun droit sur Fiume, mais lui procurerait d'autres avantages dont elle peut s'accommoder.

On ne saurait assez énergiquement stigmatiser l'attentat dont le ministre allemand Erzberger vient d'être la victime. Il faut le réprouver d'autant plus qu'il a été commis par quelqu'un qui, ayant reçu une éducation supérieure, s'est imaginé accomplir un acte méritoire et rendre service à la bonne cause en tentant de supprimer un politicien jugé néfaste.

Le crime du jeune Oltwig von Hirschfeld s'apparente ainsi à celui du comte Arco Valley, qui tua le tribun révolutionnaire Kurt Eisner à Munich. Le comte Arco Valley vient de passer en justice. Comme par miracle, il avait guéri des cinq coups de revolver qu'un soldat lui avait déchargés dans la tête, après l'attentat. Condamné à mort, il a été gracié et expiéra son assassinat par la détention perpétuelle.

Il est particulièrement affligeant de voir de telles gens recourir à l'assassinat politique. Que des suppôts de la révolution et de l'anarchie usent du poignard ou du revolver, on ne s'en étonne pas. Qu'un intellectuel dévoyé comme Frédéric Adler, avocat, politicien en vue, assaille lâchement un ministre dans un restaurant et l'abatte à coups de feu, pour le punir de ne pas convoquer le parlement, c'est un acte qui répond à l'état d'esprit d'un homme sans croyances, dont la morale consiste à faire ce qui lui plaît. Mais que des gens élevés dans les bons principes en viennent à attenter à la vie d'autrui en pensant rendre service à leur pays, c'est un indice alarmant d'après lequel on peut juger du trouble que les circonstances anormales ont nous vivons ont jeté dans les esprits.

On ne sert pas la bonne cause par de tels moyens; le crime reste le crime et il n'appelle après lui que la malédiction et d'autres crimes.

Les Etats allemands qui ont cougédié leurs princes ne les ont pas renvoyés avec la besace et le bâton. Partout, des arrangements ont été conclus entre les ex-souverains et l'Etat; les princes ont pu conserver leur fortune personnelle; là où il y avait doute sur le caractère des biens possédés par l'ex-souverain, on a transigé.

Il en ira de même du règlement d'intérêts entre les Hohenzollern et l'Etat prussien. L'assemblée nationale de Prusse est saisie d'un projet de loi à ce sujet. On est parti des trois principes suivants :

Les Hohenzollern garderont la propriété des biens particuliers qu'ils prouvent, par les moyens de droit, être leur patrimoine personnel.

Quand les biens propres des Hohenzollern et ceux de l'Etat se trouveront amalgamés de telle façon que la disjonction ne pourrait avoir lieu sans dommage pour des intérêts essentiels d'ordre économique, artistique ou historique, on évitera le démembrement.

Les charges qui incombent à la maison royale en vertu des devoirs de la couronne retomberont sur l'Etat, du fait de la suppression de la dotation jusqu'ici allouée au souverain.

Au vu de ces principes, le gouvernement propose de reconnaître comme biens propres des Hohenzollern le palais de l'ancien empereur, le palais de Hollande, les châteaux et parcs de Bellevue, de Sakrow et de Babelsberg, le château de Hohenzollern, celui de Stolzenfels, sur le Rhin, un certain nombre de maisons voisines du château de Ber-

lin, trois villas de Potsdam, diverses propriétés en Prusse, et hors de Prusse : Cadix, Rominten, Urweiler, etc. et l'Achilleion de Corfou.

Passent à l'Etat : le château royal de Berlin, le Maréchalat, le château de Moubijou, les palais du kronprinz et de la princesse impériale, le palais de Charlottenbourg, le pavillon de chasse de Grünevald, les châteaux de Sans-Souci et du Belvédère et le palais de marbre de Potsdam, le château de l'Ordre teutonique à Marienburg (un nom qui rappelle que cet ordre, dont la spoliation a été le point de départ de la fortune royale des Hohenzollern, était un ordre d'Eglise), les châteaux d'Oranienburg, de Charlottenhof, de Königsberg, de Stettin, de Breslau, de Liegnitz, de Merseburg, de Münster, de Coblenze, de Hombourg, de Wiesbaden, de Osnabrück, de Cassel, de Wilhelmshöhe et de Kiel, divers pavillons de chasse et enfin les théâtres royaux de Potsdam, Berlin, Hanovre, Cassel et Wiesbaden.

Certains châteaux seront laissés en jouissance viagère aux membres de la famille royale qui les habitent.

L'Etat entre en possession des insignes royaux; les bijoux de la Couronne sont attribués à la famille Hohenzollern.

Les objets d'art suivront le sort des édifices où ils se trouvent, lorsqu'ils sont inhérents à la décoration de ces édifices ou qu'ils ont une valeur historique éminente. La liste civile sera payée jusqu'au 31 mars. L'Etat indemnifiera les fonctionnaires et employés de la cour.

Une somme de cent millions sera payée aux Hohenzollern en compensation des biens leur appartenant en propre, qu'ils abandonnent à l'Etat et en dédommagement de la rente qu'ils tiraient de certains fiefs communs.

Il est stipulé que cette somme de 100 millions subira une retenue représentant les impôts à payer jusqu'en 1930.

Au moment où tant de torts ont été réparés, on oublie le sort de l'une des plus vieilles nations slaves, celle des Slaves dits « de l'Elbe » ou de Lusace, qui sont aujourd'hui englobés dans la nouvelle Allemagne, sans aucune possibilité de se développer librement.

Le sort de ces Slaves de l'Elbe est une véritable tragédie. Jadis puissante et située tout le long du cours de l'Elbe, cette race a été presque totalement exterminée, au XIII^e siècle, par les peuples germains, dont la vague envahissante ne laissa subsister qu'une petite île de Serbes dits « de l'Elbe ». Ils habitent la contrée entourée par la Prusse d'un côté, de l'autre, par la Saxe. Ce peuple tenace, qui a pu survivre à tous les orages du temps, compte encore aujourd'hui 200,000 âmes.

Les Serbes de Lusace ont cru qu'on leur assurerait sinon l'indépendance complète, du moins la facilité de vivre d'une certaine autonomie. Ils ont saisi toutes les occasions pour convaincre la Conférence de Paris de la légitimité de leurs exigences. Ils ont délégué le chef du Comité central des Serbes de Lusace, M. Ernest Barth, qui plaidera ardemment, devant la Conférence de la paix, pour les droits de son peuple opprimé, et ne se lassa pas de chercher à éveiller l'intérêt des Alliés pour la Lusace opprimée.

La Conférence de la paix n'a pas jugé bon d'accorder aux Serbes de Lusace l'indépendance complète, mais elle a fait insérer dans le traité de Versailles quelques clauses assurant aux minorités non-allemandes de l'Allemagne leur droit au libre développement national. Mais la tragédie des petites nations est sans fin. Bien que le traité de Versailles place les minorités non-allemandes sous la protection de la Ligue des nations, cette clause n'existe que sur le papier et l'Allemagne s'en soucie fort peu.

Au moment où le chef des Serbes de Lusace qui, en qualité de membre de la délégation de paix tchéco-slovaque, avait défendu à Paris avec dévouement les intérêts des Serbes de Lusace, traversait la frontière, les autorités allemandes le saisirent et l'emprison-

nèrent, pour avoir fait ce qu'aurait fait tout fidèle enfant de son peuple. On l'a faussement accusé d'avoir, lors de son séjour à Paris, publié dans les colonnes du *Matin* un article trahissant certains préparatifs militaires de l'Allemagne. Après un court procès, il a été condamné à 3 ans de prison. Ainsi, pendant 3 ans, M. Barth, défenseur fidèle des droits de son peuple, pourra réfléchir, dans un cachot, sur la valeur d'un traité que presque toutes les puissances du monde ont signé!

Les Serbes de Lusace devront saisir de leurs justes plaintes la Société des nations, qui leur doit protection et qui devra se proposer de leur faire rendre justice.

Les difficultés du ministère Millerand

Paris, le 28 janvier.

C'est une étrange situation que celle du ministère Millerand. Peut-être sera-t-elle élucidée, dans un sens ou dans l'autre, au moment où paraîtront ces lignes. A l'heure présente, elle est incertaine, et comme on la dit paradoxale.

Le ministère Millerand s'est constitué, dès le 20 janvier, au lendemain de l'élection de M. Deschanel à la présidence et de la démission de M. Clémenceau, avec une extrême rapidité. On l'eût dit prêt d'avance. Il était attendu et, en somme, désiré.

M. Millerand a, en effet, derrière lui un passé capable d'inspirer confiance au pays. Il y a longtemps qu'il n'est plus, comme au début de sa carrière politique, l'homme du socialisme réformiste et du discours de Saint-Mandé. Il est celui qui, le premier, a dénoncé « le régime algèbre » et, en des termes véhéments, fêtré le catholicisme. Il est le ministre courageux qui rendit à l'armée confiance en elle-même et, après les fâcheuses réorganisations, il est le haut commissaire qui fit, en Alsace et en Lorraine, à une heure difficile, bonne besogne administrative et pacificatrice. Il est enfin l'orateur du discours retentissant du 7 novembre dernier, à la veille des élections législatives. Ce jour-là, plus précis que M. Clémenceau ne le fut à Strasbourg, il traça, par avance, un programme de gouvernement où les catholiques eux-mêmes ne trouveraient que bien peu de chose à reprendre, qui leur apportait des assurances, sur quelques points, incomplètes, mais, dans l'ensemble, satisfaisantes et rassurantes.

M. Millerand au pouvoir, c'était une promesse de travail, d'activité politique, de vigilance patriotique. Et voilà ces espérances compromises par une composition maladroite d'un cabinet qui, par ailleurs, compte, — ce que voulait le pays — des hommes nouveaux et des techniciens. L'opinion hostile, la Chambre est agitée, et le conflit, encore latent, ne paraît pas encore en voie de solution.

Car c'est beaucoup plus une question de personnes qui est en jeu dans toute cette malencontreuse affaire; c'est un peu toute l'orientation de la politique intérieure qui se trouve, en fait, mise sur le tapis et toute la portée des élections du 16 novembre qui est en cause.

Voici le problème réduit à ses éléments essentiels. Les radicaux-socialistes ont subi, devant le suffrage universel, un échec grave. Ils ont perdu la majorité. Est-il convenable qu'un aussi grand nombre de portefeuilles leur soient attribués dans le premier ministère qui se présente devant la Chambre, au lendemain de cette consultation historique?

On sait quels noms sont discutés : ceux de M. Steeg, ministre de l'intérieur, ancien collaborateur de M. Poincaré; de M. Sarraut, ministre des colonies, en rapports étroits avec les milieux anticléricals de la *Dépêche* de Toulouse, de M. Lhopiteau, sénateur d'Indre-et-Loire, qu'on prétend ami de M. Caillaux et qui est ministre de la Justice. Ces choix, dit-on, auraient été inspirés à M. Millerand par M. Bourgeois, le nouveau président du Sénat.

Par ailleurs, la présence de M. Isaac au commerce, de M. Marsal, aux finances, le second pris hors du Parlement et tous deux d'une compétence et d'une valeur indiscutées, a été accueillie avec faveur. Dès son apparition à la tribune, le 22 janvier, M. Isaac a été l'objet d'une ovation.

Deux groupes parlementaires, l'Entente républicaine démocratique et les indépendants, satisfaits de ces derniers choix et mécontents des autres, se sont placés, en face du ministère, dans une attitude expectante qui leur vaut ici le blâme, là l'éloge, et sur laquelle il est fort difficile, si l'on considère toutes les opportunités, de porter son jugement.

C'est qu'en somme la séance de la Chambre du 22 janvier n'a rien conclu ni rien tranché. La discussion a roulé tout entière sur la personne de M. Steeg. Elle a été engagée par une interpellation, assez violente de forme, d'un opposant de droite, M. Léon Dautet. M. Millerand a été soutenu par la gauche démocratique et d'autres éléments plus avancés. Le tout s'est déroulé sans la participation ni aux débats, ni au vote, de trois

cents parlementaires pour la plupart républicains modérés. Depuis ce scrutin, qui a donné au ministère 272 voix contre 23, la situation reste inchangée, comme s'expriment les communiqués militaires au temps de la guerre de position : ni les abstentionnistes, ni M. Millerand n'ont fait un pas.

C'est un député de la gauche démocratique, M. Geo-Gérard, qui doit, à nouveau, interpellier et fournir ainsi aux antagonistes l'occasion de s'expliquer et d'en finir. D'autres députés, parmi lesquels M. Xavier de Masallon, qui appartient à la droite, interpelleraient aussi.

Sur le fond du débat, les uns demeurent très partagés. La presse a reflété, tous ces derniers jours, cette confusion des opinions et des esprits. Cependant, il est à noter que le *Temps* lui-même a fait quelques réserves au sujet de la présence de M. Steeg dans le cabinet Millerand, dont on peut se demander « s'il est au gouvernement le représentant attardé des idées d'autrefois, le fidèle du radicalisme un peu sectaire ». Le *Temps* rappelle, par contre, que M. Steeg a adhéré au Bloc national et souhaite qu'il soit devenu « l'homme politique dont l'intelligence éclairée, apaisée aux lieux, aux horizons, aux douleurs de la guerre, a compris toute la beauté, et appliquera toute la nécessité de l'union nationale, sur le programme de laquelle il a été élu ».

Ce langage prouve bien, en tout cas, que le radicalisme ancienne manière a fini son temps et que ceux qui s'en réclamaient autrefois en doivent abandonner les errements sous peine de se heurter à une opposition irréductible, aussi bien à la Chambre que dans le pays. C'est la constatation qui se dégage des incidents que nous venons de commenter. Elle est rassurante, puisqu'elle accentue la rupture avec un passé politique dont on ne veut plus. Si M. Millerand reste au pouvoir, si ses collaborateurs discutés y sont maintenus, ce sera à la condition qu'ils soient fidèles aux orientations qu'a apportées le dernier scrutin législatif.

En répondant aux interpellateurs, M. Millerand a déjà donné, sur ce point, des assurances formelles. Il s'est défendu de faire de la « politique » au sens que l'on donna longtemps à cette expression. « Nous ne sommes pas, a-t-il dit, les hommes d'un parti. Pour servir la République et la France, je sollicite le concours de tous, je ne serai le prisonnier de personne. Est-ce que par hasard vous pouvez croire, Messieurs, que le cabinet qui se présente devant vous, après des leçons de la guerre, puisse être disposé à reprendre certaines luttes intestines ou à renouveler certaines pratiques administratives contre lesquelles plus d'un d'entre nous s'est jadis vigoureusement élevé ? »

Par ailleurs, la nomination de M. Jonnard à la commission interalliée des réparations, le décret réorganisateur de l'état-major général de l'armée, les projets financiers de M. Marsal, premiers actes du ministère, ont été accueillis favorablement.

C'est pour ne pas briser les espérances qu'ils fondent sur M. Millerand que les députés modérés ne l'ont pas renversé et se sont contentés de s'abstenir. Il n'en faut pas conclure qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Ils le savent fort bien et cet acte prouve qu'ils sont capables de discipline. Dans l'*Echo de Paris*, M. Barrès a rendu hommage à leur dévotion d'esprit et à leurs capacités politiques. Il a eu raison et tout porte à croire que l'avenir prochain confirmera son jugement.

La réponse yougoslave

Paris, 29 janvier.

Voici les passages essentiels du gouvernement serbo-croato-slovaque à la note des principales puissances alliées et associées du 20 janvier :

« En ce qui concerne les propositions elles-mêmes, le gouvernement royal est obligé d'observer qu'il ne peut les accepter. Il compte sur l'esprit de justice et d'équité des puissances pour que les propositions faites par la communication du 20 janvier soient révisées et que l'on ne soumette pas le gouvernement royal à des conditions impossibles pour la paix dans l'Adriatique.

« Le gouvernement royal est également obligé de souligner que les propositions du 20 janvier n'offrent aucune garantie quant à l'évacuation des territoires sur lesquels s'étend sa souveraineté ni quant à l'évacuation de la ville de Fiume et de celle de Zara, érigées en Etats indépendants. Bien plus, des événements récents, dont l'un ne date que d'avant-hier, ont prouvé que les commandants des troupes régulières et irrégulières occupant les territoires en question sont décidés à ne pas tenir compte des ordres reçus de la puissance sous la souveraineté de laquelle ils se trouvent.

« Le gouvernement royal, pendant toute la guerre, a fait montre d'une constante fidélité vis-à-vis des Alliés; il ne s'est épargné aucun sacrifice pour le succès de la cause commune et, depuis la cessation des hostilités, il a fait preuve du plus grand esprit de modération; même dans ces circonstances délicates, il est disposé à résoudre la question dans un même esprit d'amitié et de conciliation. »

Une visite à M. Huszar

(Correspondance particulière de la « Liberté »)

Budapest, 26 janvier.

Voire correspondant a été reçu par le président du conseil des ministres de Hongrie, M. Charles Huszar.

M. Huszar, à qui revient le mérite d'avoir, après la chute du régime bolchéviste en Hongrie, soulevé le ralliement de tous les partis chrétiens contre la révolution, est le premier catholique qui siège comme président du conseil des ministres dans les magnifiques salons de la châtellenie de Bude, où, depuis 1867, de Bathian à Etienne Tisza, n'avaient gouverné que des politiciens libéraux. M. Huszar fonctionne en outre comme chef de l'Etat jusqu'à ce que la question de la forme de gouvernement soit réglée; les réceptions des diplomates étrangers et les embellies avec eux-ci lui prennent une grande partie de son temps. En outre, il vient de faire une très active campagne électorale, pendant laquelle il lui est arrivé de présider de quatorze à seize assemblées par jour. Le peuple des campagnes, qui, depuis plus d'une décennie, le considère comme un vaillant défenseur des principes catholiques dans la presse et qui l'apprécie hautement pour son éloquence, soutient et vénère un homme qui, malgré son jeune âge, a déjà une si forte emprise sur la politique hongroise.

Au sujet du succès escompté des partis chrétiens aux élections, le président du ministère m'a dit : « Bien qu'il soit, en général, difficile de prévoir le résultat des prochaines élections, on peut affirmer que les partis chrétiens obtiendront une grande majorité. »

« Quelle sera, à votre avis, Excellence, l'évolution qui s'ensuivra ? »

« Le gouvernement restera certainement parlementaire, répondit le président. » Il voulait évidemment dire par là qu'il n'apprécierait pas des tentatives qui se manifestent en faveur d'une dictature militaire et qu'il espère que le gouvernement restera assez fort pour décider lui-même du sort de la Hongrie.

« Quelle sera la première tâche de la constitution ? »

« Elle s'occupera en premier lieu de la conclusion définitive du traité de paix. Pour autant qu'on en connaît, jusqu'à présent, le teneur en Hongrie, le régime dans le pays à ce sujet une profonde et grave irritation, non seulement à cause des questions territoriales et économiques, mais pour des motifs d'ordre national. »

« Dans quel sens sera résolue la question de la constitution et de la forme de gouvernement ? »

« Le peuple sera d'abord appelé à désigner la forme de gouvernement qu'il désire. Puis dans le cas, très probable, d'une option générale pour la monarchie, le parlement s'occupera de donner un roi au pays et de le doter d'une constitution. »

« A-t-on déjà des vues déterminées sur la personne du futur roi et que pense l'Entente à ce propos ? »

« Comme la désignation de la personne qui portera désormais la couronne de Saint-Etienne n'est pas encore d'actualité, l'Entente n'a pas encore fait connaître sa façon de penser à cet égard. »

« Quelles seront, à votre avis, les lignes générales qui suivra la politique extérieure de la Hongrie à l'avenir ? »

« Elle sera nécessairement animée par un esprit pacifique et nous aurons avec les Etats voisins des relations politiques et économiques très amicales. »

« Remarque-t-on déjà certains indices d'un relèvement économique de la Hongrie ? »

« Jusqu'à maintenant, on n'en pourrait pas observer, et le traité de paix ne fournirait malheureusement pas de motifs d'espoir. »

« Enfin, le président du ministère me pria de transmettre aux catholiques son plus chaleureux salut et rappela les importantes délibérations que des catholiques de tous les pays ont tenues en Suisse pendant la guerre. Journaliste lui-même, il fut jusqu'à la fin de la guerre rédacteur du journal *Alkotmány*, organe des catholiques hongrois et, en cette qualité, il prit part à de nombreux congrès catholiques de l'étranger. Il s'intéresse aussi vivement à la situation de la presse suisse et aux journaux catholiques suisses et il leur adresse, par mon intermédiaire, un chaleureux salut. »

« On sait que leur victoire a été éclatante. Les libéraux ont été complètement battus. Les socialistes se sont confinés dans l'abstention. »

Nouvelles diverses

Le chargé d'affaires allemand à Paris, M. Mayer, s'est présenté, hier jeudi à M. Millerand, ministre des affaires étrangères; l'entretien n'a duré que deux minutes.

M. Poincaré, président de la République, est rentré hier matin jeudi, à 8 heures, de son voyage en Belgique.

L'état de M. Erzberger est stationnaire; son médecin dit qu'il se remettra.

L'impératrice de Perse est arrivée à Brindisi et elle part pour Paris rejoindre l'empereur.

France et Belgique

Ypres, 29 janvier. (Havas.) — M. Poincaré et le roi Albert, assistés des premiers ministres français et belges...

Yvenditch arrêté en Estonie. (Havas.) — On a arrêté, dans la nuit du 28 au 29 janvier, sur l'ordre du procureur, le général Yvenditch, ancien commandant en chef de l'armée du nord-ouest...

Une lettre de Guillaume II

Un certain nombre de journaux allemands publient une lettre de Guillaume II, datée d'Amerongen, le 2 janvier, et adressée à un de ses amis, probablement le prince de Fürstenberg...

On n'est pas riche avec de la monnaie. Du Dr Legendre, dans l'Echo de Paris: On n'est pas riche avec de la monnaie; on n'est riche que par le nombre des travailleurs et par la quantité de produits qu'on sait tirer des ressources naturelles de son pays...

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

Qui est Litvinof?

Le Bureau ukrainien nous communique: Litvinof (Falkenstein) débuta dans la carrière diplomatique comme ambassadeur bolchéviste dans l'empire britannique...

Très cruel à l'endroit des Russes, Litvinof a toujours été le pire des bourreaux pour les étrangers. Et il est curieux qu'Anglais et Français fassent à ce point oublié...

De même sans s'occuper des accords conclus par le commissaire des affaires étrangères avec la Finlande, Litvinof fit arrêter 250 Finlandais...

Pendant son séjour au Commissariat extérieur, Litvinof a évolué. Très brutal au début, poursuivant la réalisation de ses idées empreintes du terrorisme le plus rouge...

Litvinof est responsable des misères de milliers de malheureux. Il se distingue des autres commissaires en ce qu'il paraît moins corrompu. Mais toutefois, bien qu'opportuniste, il a su mettre ses capitaux au sûr.

Le sort de Kolchak

Paris, 29 janvier. Les journaux ont annoncé que l'amiral Kolchak aurait été livré au gouvernement socialiste-révolutionnaire d'Irkoutsk. Dans les milieux français on confirme l'exactitude de cette nouvelle.

On ignore toutefois dans quelles conditions cet événement s'est produit. Le haut commissaire allié en Sibirie a été chargé géographiquement par le gouvernement français de demander au général Janin un rapport au sujet de cet incident et d'intervenir en vue d'obtenir la libération de l'amiral Kolchak.

Yvenditch arrêté en Estonie

(Havas.) — On a arrêté, dans la nuit du 28 au 29 janvier, sur l'ordre du procureur, le général Yvenditch, ancien commandant en chef de l'armée du nord-ouest, qui se proposait de partir pour l'étranger avec des sommes importantes destinées au ravitaillement de l'armée russe...

NOUVELLES RELIGIEUSES

Les futures canonisations

Nous avons déjà annoncé que la canonisation de la bienheureuse Jeanne d'Arc aura lieu le dimanche 23 mai. Celle de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, de la Visitation, et de la bienheureuse Gabriel de l'Assommoir, Passioniste, aura lieu le 13 mai, fête de l'Ascension...

M. de Mgr Sebastianelli

Mgr Sebastianelli, doyen du tribunal appelé la Rota romaine, vient de mourir à Rome. Il était né en 1855; il avait été ordonné prêtre en même temps que le Pape actuel. Nommé auditeur de Rota, en 1902, il en était devenu le doyen, dignité qui, selon la tradition, conduit au cardinalat.

LA VIE ECONOMIQUE

On n'est pas riche avec de la monnaie

Du Dr Legendre, dans l'Echo de Paris: On n'est pas riche avec de la monnaie; on n'est riche que par le nombre des travailleurs et par la quantité de produits qu'on sait tirer des ressources naturelles de son pays...

PETITE GAZETTE

L'œil de Tigre

Jealousement gardé nuit et jour par un policeman et plusieurs détectives, le superbe diamant appelé « l'œil de Tigre » a été exposé à Londres, dans les magasins Seltman.

Cette pierre fut trouvée en Afrique par le capitaine Lucas, et on en a fixé le prix de vente à 750.000 francs; elle n'a pas le moindre défaut et sa couleur or ambre est magnifique.

En 1913, le capitaine Lucas était tellement désappointé des travaux qu'il dirigeait dans une mine près de Kimberley qu'il avait décidé de tout abandonner. Le jour de son départ, le capitaine vit venir à lui un de ses ouvriers qui lui annonça la trouvaille d'un diamant; c'était une belle pierre de 178 1/2 carats, celle que l'on met en vente actuellement.

Luca poursuit les recherches et trouva encore une pierre de 198 1/2 carats, jaune aussi, mais pas aussi belle que la première.

L'« Œil de Tigre » une fois taillé ne pesa plus que 61 1/2 carats. Après avoir séjourné dans le coffre-fort d'une banque sud-africaine, ce diamant est maintenant mis en vente.

Une mésaventure de lord Grey

Lord Grey, ancien ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, est de retour de son voyage aux Etats-Unis, où il a été rempli une mission diplomatique.

Avant de rentrer en Angleterre, lord Grey a fait escale en France. Débarqué à Calais, il se vit demander son passeport. L'homme n'avait pas jugé nécessaire d'en avoir un, pensant que sa notoriété et ses papiers diplomatiques lui en dispensaient. Mais le commissaire de police ne voulut rien entendre et le fit garder à vue. Ce ne fut que sur une dépêche officielle de Londres qu'il fut relâché. Le commissaire de police, en s'exécutant, eut à lord Grey qu'il l'avait pris pour un bolchéviste.

Bruits mystérieux

Les postes de télégraphie sans fil d'Angleterre et d'Amérique s'étonnent de recevoir depuis quelque temps des bruits inusités qui correspondent aux lettres de l'alphabet Morse composé, on le sait, de sons arrangés d'après une convention.

Ces bruits viennent de très loin; mais à la fois ils ont un caractère étrange. Interrogé à Londres, M. Marconi ne connaît pas leur origine. Et en même temps, à Paris, de M. Branly, qui explique ces phénomènes par des décharges solaires produisant des effets magnéto-électriques. De là des coups; mais cela n'expliquerait pas les lettres.

Quant à l'histoire que se font les habitants de Mars qui nous télégraphient, il faudrait supposer qu'ils soient extraordinairement intelligents et qu'ils connaissent les signes alphabétiques de la terre, même ceux qui sont conventionnels et secrets. Et y a-t-il de savants météorologistes qui y croient. A quoi ne croient-ils pas? Car c'est d'ordinaire le sort de ces esprits froids de tomber dans des ornières enfantines ou vient soulever leur scepticisme de commode.

Confédération

LA SUCCESSION DE M. CALONDER

L'Appenzeller Zeitung revendique énergiquement le siège vacant au Conseil fédéral pour les Rhodés-Extérieures d'Appenzol. Ce candidat pourait présenter des candidats en la personne du conseiller national Arthur Engster et en celle du Dr Baumann, vice-président du Conseil des Etats.

De Suisse en Italie

Communiqué de la Direction générale des postes: La grève du personnel postal italien ayant pris fin, les lettres et les boîtes de valeurs à destination de l'Italie et pays en transit peuvent de nouveau être acceptées à la consignment par les offices de poste. Les colis ne peuvent pas être expédiés jusqu'à nouvel avis.

On nous écrit de Lugano, le 29:

Les quatre députés du parti catholique italien pour l'arrondissement Côme-Valtellina (comité Padua; comte Jacini; industriel Stocchi et avocat Merizzi) ont adressé au gouvernement italien un mémoire sur la nécessité urgente de rouvrir au commerce la voie Porlezza-Lugano, si l'on ne veut pas affamer la population du Val-Solda, dont les carrières de pierres et de sable et l'industrie du bois sont absolument inactives à la suite de la fermeture de la frontière de ce côté.

Le rapatriement des soldats allemands

Ainsi que l'apprend le Bund, le transport des prisonniers de guerre allemands internés en France, qui seront rapatriés via Delle-Isle, commencera le 30 janvier. Les convois ramèneront environ 1000 hommes chacun. Ils circuleront le 30 janvier, les 1er, 3, 5 et 7 février et ainsi de suite, c'est-à-dire aux jours impairs du mois de février; ils arriveront à Bâle à 8 h. 30 du soir. Il y aura aussi des trains via Genève-Zürich-Constance.

Les traitements aux chemins de fer fédéraux

Dans sa séance de jeudi, le 29 janvier, le Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux a discuté la question des allocations de renchérissement pour l'année 1920. Il a décidé de prier le Département fédéral des finances de proposer au Conseil fédéral, à l'intention des Chambres fédérales:

1° D'accroître pour 1920 au personnel des administrations et entreprises de la Confédération les allocations de renchérissement suivantes, savoir:

- a) Allocation principale: 70 % jusqu'à et y compris 3000 francs de traitement ou de salaire, diminuant progressivement à partir de ce chiffre, à raison de 1 % par 300 francs ou fraction de 300 francs, jusqu'à un maximum de 50 % du traitement. Minimum de l'allocation principale 1750 francs, maximum 6000 francs.
- b) Allocation pour enfants: 100 francs par enfant et par année aux agents mariés, jusqu'à et y compris 4500 francs de traitement, diminuant progressivement, à partir de ce chiffre, de 5 francs par 100 francs ou fraction de 100 francs de traitement en plus.
- c) Allocation de résidence: Dans les localités de plus de 100.000 habitants, 500 francs; dans les localités de 50.000 à 100.000 habitants, 400 francs; dans les localités de 5000 à 50.000 habitants, 300 francs.

Le montant total ne doit pas, à traitement égal, être inférieur à celui des allocations accordées en 1919.

2° Mettre à la disposition de la Direction générale, pour le versement de ces allocations au personnel des chemins de fer fédéraux en 1920, dans le sens du chiffre 1 ci-dessus, en plus du crédit de 72.000.000 francs prévu dans le budget d'exploitation de 1920 et en regard duquel la dépense effective sera de 73.000.000 francs environ, par suite d'augmentation de personnel, un crédit supplémentaire de 18 millions de francs.

Les nouveaux droits sur le tabac

L'Association suisse des fabricants de tabac a adressé un recours au Conseil fédéral contre les nouveaux droits d'entrée en vigueur depuis le 27 janvier 1920.

Les impôts à Saint-Gall

A l'effet de rétablir l'équilibre financier de la ville de Saint-Gall, la municipalité propose au conseil communal de porter l'impôt communal de 10 à 11 %. Elle propose en outre d'augmenter le prix du gaz de 50 à 60 centimes, le prix de l'eau, de 15 %, et le prix de l'énergie électrique, de 60 à 65 centimes par kilowatt.

LA SANTE PUBLIQUE

Le sérum anti-pesteux

Un médecin de Paris, le docteur Folley, aurait obtenu des guérisons de la grippe et de l'encéphalite léthargique en injectant au malade le sérum anti-pesteux de l'Institut Pasteur.

Mais alors la grippe ne serait donc autre chose que la peste?

Je ne veux pas faire une réponse catégorique, a dit le docteur Folley. Mais le même sérum peut s'appliquer avec succès à un même groupe de maladies. Et par ce mot de grippe, poursuit le docteur, entendez ses diverses manifestations et jusqu'à l'encéphalite léthargique. Le sérum anti-pesteux est souverain. J'ai traité ainsi tous les grippés après lesquels j'ai été appelé: je n'en ai pas perdu un seul. Quatre ampoules de sérum anti-pesteux ont été injectées à une femme prise d'encéphalite léthargique. Au bout de vingt-cinq minutes, ce fut une véritable résurrection.

Les obsèques de M. le doyen F. PAHOD

Lausanne, 29 janvier.

Les obsèques de M. le doyen Pahod se sont déroulées, jeudi matin, au milieu d'une affluence considérable de paroissiens endeuillés. Dès dix heures, l'église de la Valentin était comble. Dans le chœur, avaient pris place le révérendissime Prévôt de Saint-Nicolas, Mgr Esseiva; Mgr le Prévôt du Grand-Saint-Bernard; M. l'abbé Besson, directeur du Grand Séminaire diocésain; Mgr Savoy, et des représentants de la royale Abbaye de Saint-Maurice. M. l'abbé Pahod, chanoine épiscopal, officiait, assisté de M. l'abbé Dupraz, curé d'Orchys, et de M. l'abbé Goltzner, curé d'Yverdon. Les membres du Chapitre de Saint-Amédée et de nombreux prêtres, anciens vicaires à Lausanne, remplissaient les premiers bancs de l'église avec la parenté du défunt. M. le commandant de corps colonel L. H. Bonnard, accompagné d'un officier d'ordonnance, et M. le colonel de Meuron, commandant de la 1re Division, avaient spontanément avisé le conseil de paroisse qu'ils assisteraient à la cérémonie. Du côté civil, le Tribunal fédéral avait désigné MM. les juges Schmid et Conchevin; le Conseil d'Etat s'était fait représenter par MM. Savoy et Gauthier, chefs de service au Département de l'Instruction publique; M. le syndic Maclefer était entouré de MM. les municipaux Freymond et Gaillard. Les conseils de paroisse et les sociétés catholiques avec drapeaux, remplissaient la nef droite. Citons le Cercle catholique, le Mémorévénant, l'Union des travailleurs, la Lémania, la Concordia, le Gesellenverein ainsi que les œuvres de jeunesse et les œuvres féminines.

L'éloge funèbre a été prononcé par M. le chanoine Weinsteffler, par délégation de Mgr Colliard. Ce double honneur ne pouvait être mieux confié. M. le chanoine Weinsteffler, pendant vingt-six ans, été témoin du ministère tout de dévouement et de sacrifice qu'a été celui de M. le doyen Pahod. Il a retracé avec une éloquence émue l'activité sacerdotale et la forte personnalité du défunt. Il en a montré sans cesse préoccupé de la vie spirituelle de ses paroissiens, dépensant et se dépensant sans réserves pour les œuvres. A maintes reprises, M. le chanoine Weinsteffler, parlant d'abandon de cœur, a provoqué les larmes de son auditoire. Nous ne saurions mieux indiquer la douleur de l'assemblée et les mérites de l'orateur.

Un long cortège a suivi la dépouille de M. le doyen Pahod. Ce cortège funèbre était précédé de la croix. Le clergé entourait le cercueil. Les honneurs ont été rendus sur la Place Chaudron. Plus de six cents personnes y assistaient. Après les sociétés et les paroissiens, les enfants des écoles ont défilé en rendant un dernier hommage à celui qui a tant fait pour eux.

Au cimetière, après les prières de l'Eglise, la foule s'est écoulée sous une impression de douleur officiellement contenue.

Pour les enfants victimes de la grippe

L'Union internationale des secours aux enfants placée sous le patronage du Comité international de la Croix-Rouge convoque à Genève, le 29 janvier et jours suivants, un congrès des œuvres d'assistance aux enfants des pays éprouvés par la guerre. Toutes les œuvres collectives ou distributives affilées ou non à l'Union, mais ayant un caractère international, c'est-à-dire fondées dans un pays en faveur des enfants d'un ou plusieurs autres pays, sont invitées à se faire représenter. Pourront assister au congrès, les délégués d'œuvres nationales qui s'occupent dans leurs propres pays des enfants directement éprouvés par la guerre. Les membres du congrès auront pour tâche d'élaborer un programme d'action concertée. Les œuvres qui désirent se faire représenter à ce congrès devront faire parvenir immédiatement au siège de l'Union, 6, rue Charles-Bonnet, Genève, tous les renseignements sur leur activité.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Donné jours de sommeil interrompu. Le 13 janvier, M. René Perruche, du service des régions frontalières libérées, à Mézières, s'endormait dans une petite chambre de l'hôpital où il devait passer la nuit. On ne le revit qu'au matin. Il avait dormi douze jours pleins. On ignorait à l'hôpital qu'il y eût quelqu'un dans cette chambre.

On devine avec quelle joie il fut reçu par sa famille après les ombrages que lui fit éprouver sa mystérieuse disparition.

SUISSE

Un joueur de serpe

A Genève, un vannier fribourgeois, de retour de la légion étrangère, décoré de la croix de guerre, a été condamné à plusieurs mois de prison pour avoir attaqué à coups de serpe un employé de la ville.

L'abandonnée

La police de Montreux a arrêté à Villeneuve et conduit à Lausanne la mère de l'enfant qui avait été abandonné à la porte du consulat de France avec un bébé portant: « Enfant d'Interné ». C'est une jeune fille de Port-Valais, encore mineure.

L'escroquerie au mariage

Les deux escrocs dont il a été question hier pratiquaient l'escroquerie au mariage. L'un est un jeune apprenti qui faisait la cour à des demoiselles de magasin, à des sommelières, à des employées de bureau et s'en faisait remettre de grandes ou petites sommes d'argent, à titre de fiancé. Une de ses dupes perd 1000 francs. L'autre escroc faisait paraître dans les jour-

naux des annonces pour mariage. Il se donnait comme « médecin vétérinaire », fils de famille riche, ayant une belle position! Une personne de Berne, employée de bureau, tomba dans le piège. Elle fit la connaissance du quidam, qui venait faire sa cour en automobile et avait tout l'extérieur d'un gentleman. La pauvrette fut la naïveté de lui confier ses économies, 10.000 fr. en tout. Quand il eut tout mangé, il ne revint plus. On a appris que cet individu avait passé la frontière.

La fièvre aphteuse

Berne, 29 janvier.

En raison de la décroissance de la fièvre aphteuse en Italie, l'Office vétérinaire a modifié son ordonnance du 10 juillet 1919 comme suit: A partir du 1er février 1920, les importations et le transit du bétail contaminé ainsi que le passage et le trafic frontalière du bétail de la zone de la ligne de démarcation italo-suisse restent interdits. A partir du 1er février, sont donc autorisées les importations et les exportations de viande fraîche, de lait, de foin, de paille, de lièbre et de fumier provenant d'Italie.

Echos de partout

LA GLOIRE EN CHANSONS

Avant même qu'il ait pénétré sous les plafonds byzantins, le nouveau président de la République française a déjà excité la verve des chansonniers montmartrois. Oh! une verve bien assagie et qui ne respire que de très bon les fumées d'ambrosie du Chat Noir.

N'a pu reprocher d'avoir fait quelque chose, Car vrai, nous jamais tu n'as rien fait. Continue l' système, il vaut mieux, je l' assure, Quand l' char de l'Etat risque mille dangers Laisser les copains pousser la voiture Que d' aller la g... à ses passagers.

Ne pas s'en faire, tel est le conseil du chansonnier à M. Deschanel, dont des espoirs restent bornés:

Ton nom n'aura pas dans l'histoire de France L'éclat de celui du grand Poincaré On n' peut pas s'offrir à chaque présidence Une Alsac-Lorraine à récupérer.

Au surplus, la besogne de M. Deschanel est des plus simples, n'est-ce pas? Après cinq ans de guerre, que lui demande la nation? Presque rien:

Tu n'as pour lui plair qu'à lui ficher la paix.

Ferny, l'auteur du « voyage présidentiel », de M. Carnot est resté aussi russe que jadis. Il fait parler M. Deschanel:

En moi la présidence Tient un homme élégant. Un drap sans discordance Me moule comme un pant! Il est d' grands patriotes Qu'on aurait pu choisir, Mais un' bêt' redingote Ça fait toujours plaisir.

Bien de cela n'est vraiment spirituel, mais, du moins, ce n'est pas très méchant.

MOT DE LA FIN

Mme X. se voit obligée de se priver des services de sa femme de chambre. — Madame s'aperceva bien combien je lui manquerais quand je serai partie, dit la domestique congédiée. — Et je m'apercevrai surtout combien de choses me manqueront plus après que vous m'aurez quittée.

Changés à vue de la Bourse de Genève

Le 30 janvier

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

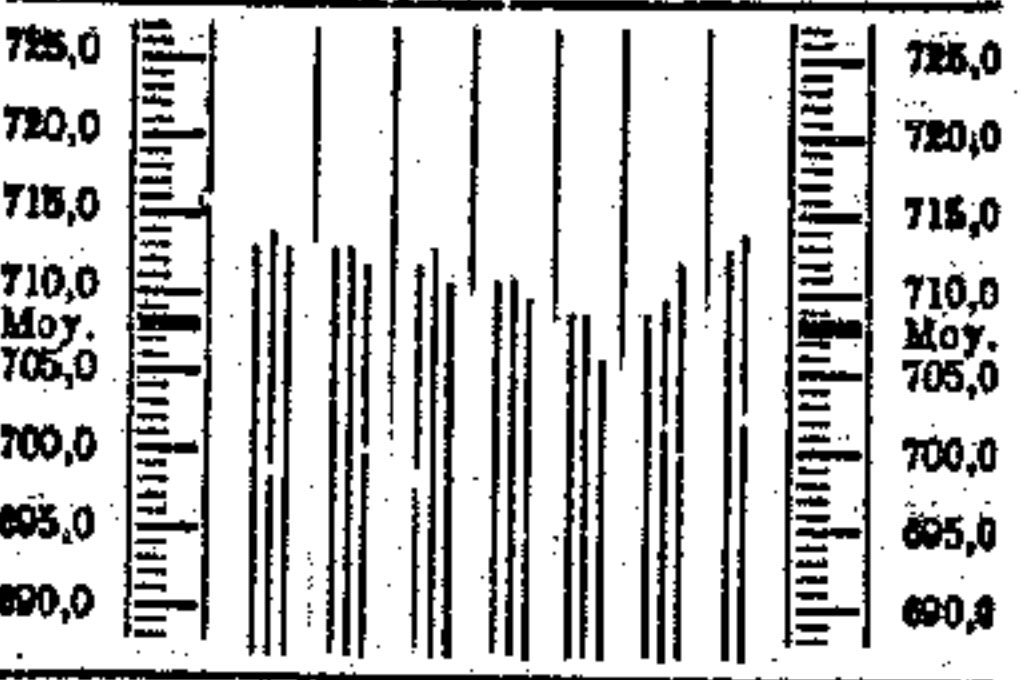
Le premier cours est celui auquel les banques achètent; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

Table with 3 columns: Demande, Offre, and values for various currencies like Paris, Londres, Allemagne, etc.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 30 janvier

SARONNETTE



THERMOMETRE C.

Table with 2 columns: Temps and values for various times of day.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 30 janvier, midi. Ciel variable à nuageux.

FRI Gra

La session s'est d'une loi concourant à améliorer la r

Encore la r

M. le docteur Clém Le texte exact du docteur Clément de 10 de la cons

La Liberté de le droit d'associa

sure proclamée p en conformité a de la vérité et

Dans sa rédac Part. 10 ne recon

berté de la pres en Conscription f

en norme unique juste. Cette disp

veur un peu ac cantonale, marq

le respect super rale, dont nous s

conforme à la co loi crée le droit

tant proclamé l aux droits nat

l'aise pour parer grands penseurs

éternel, supérieur Citant les paroles

évêque allemand dans nos codes o

songe... une loi q ment estime que

a de tous côtés o sa constitution, r

l'affirmation de p ect de la vérité

tes (esquels) n'y fédérale prévoit u

presse des « res vrière) fédérés; ce

à rejeter l'adjonc ment aux droits in de la justice natu

Après

L'Office d'assis

La journée de belle journée: bel

de charité qu'elle habile de gymnast

par le précieux a caisse de l'Office

celle des pauvres, qui s'est constituée

reux de chacun, q sera, le long de l'

chargée d'enfants, mille de l'ouvrier

mage. L'action de avant tout, une a

s'efforce de sortir pénible, de lui pro

FRIBOURG

Grand Conseil

La session s'est terminée hier, après le vote d'une loi concernant la perception des impôts communaux et paroissiaux en 1920.

Encore la révision constitutionnelle

M. le docteur Clément et l'article 10 de la constitution

Le texte exact de l'amendement que M. le docteur Clément proposait d'apporter à l'article 10 de la constitution a la teneur suivante : « La liberté de la presse, le droit de pétition, le droit d'association sont garantis dans la mesure proclamée par la constitution fédérale et en conformité avec les droits imprescriptibles de la liberté et de la justice naturelle. »

Dans sa rédaction actuelle, a dit M. Clément, l'art. 10 ne reconnaît d'autre limitation à la liberté de la presse et au droit d'association que la Constitution fédérale, qui paraît ainsi érigée en norme unique et suprême du juste et de l'équité. Cette disposition, comme d'autres de savoir un peu archaïque de notre constitution cantonale, marque la mentalité d'une époque et le respect superstitieux de la Constitution fédérale, dont nous sommes bien revenus ; elle est conforme à la conception catholique que seule la loi crée le droit. La grande guerre, où l'on a tant proclamé l'existence d'un droit supérieur aux droits nationaux spéciaux, nous met à l'aise pour parler de nouveau, comme déjà les grands penseurs de la Grèce antique, d'un droit éternel, supérieur et antérieur aux droits écrits.

Citant les paroles récemment prononcées par un évêque allemand : « Quand donc aurons-nous dans nos codes une loi qui réprime le mensonge... une loi qui protège la vérité ? » M. Clément estime que le peuple fribourgeois, dont on a de tous côtés célébré l'indéfectible, devrait, dans sa constitution, réserver une petite place pour l'affirmation de ces principes supérieurs de respect de la vérité et de la justice naturelle, contre lesquels il n'y a pas de droit. La constitution fédérale prévoit notamment à la liberté de la presse des « restrictions cantonales » qui devraient être soumises à l'approbation des autorités fédérales ; celles-ci auraient mauvais grâce à rejeter l'adjonction de mots : « conformément aux droits imprescriptibles de la vérité et de la justice naturelle ».

Après la kermesse

L'Office d'assistance nous prie d'insérer : La journée de dimanche a été une bonne et belle journée ; belle par la grande manifestation de charité qu'elle a vue se produire dans la halle de gymnastique des Grand-Places, bonne par le précieux appoint qu'elle a apporté à la caisse de l'Office central d'assistance, qui est celle des pauvres. C'est, en effet, dans le fonds qui s'est constitué ce jour-là, par l'apport généreux de chacun, que le Bureau d'assistance pulsera, le long de l'année, pour secourir la veuve chargée d'enfants, le vieillard, le malade, la famille de l'ouvrier temporairement dans le chômage. L'action de l'Office central est, certes, avant tout, une action morale, en ce sens qu'il s'efforce de sortir de nécessité de sa situation pénible, de lui procurer du travail, de l'aider de ses conseils, de ses recommandations, de son appui ; mais, s'il ne pouvait joindre à cette assistance une aide matérielle, son intervention resterait trop souvent inefficace. Aussi est-ce avec une reconnaissance profonde qu'il remercie tous ceux qui, en préparant, d'une façon ou de l'autre, le succès de la fête de dimanche dernier, lui ont donné les moyens de poursuivre sa mission charitable.

Son merci va tout d'abord aux dames dévouées qui ont donné sans compter leur temps, leurs peines, leur savoir-faire, leur goût, à l'organisation des comptoirs ; aux messieurs qui les ont si aimablement et si utilement secondés ; aux gracieuses vendeuses ; à l'excellent orchestre de l'Allemagne, dont le concours obligeant a été si apprécié ; aux organisateurs du kiosque attrayant des « silhouettes » ; à tous les généreux bienfaiteurs qui ont envoyé des dons pour les tombolas et le loto ou des dons en argent ; aux agriculteurs qui ont répondu avec tant d'empressement à l'appel de l'Office central, en lui expédiant des œufs, du miel, des fruits, des légumes, voire même un don anonyme de 50 fr. Nous devons une mention spéciale aux communes de Tavél, de Guin et de Belfaux, où la collecte des œufs a été particulièrement fructueuse, ainsi qu'aux marchandes de légumes de Sugiez, à l'Ecole de Grangeneuve, au monastère de la Valsainte et aux Cultures maraichères de Châtres, dont les envois ont eu une réelle importance.

Les Industriels et commerçants de Fribourg et du dehors ont aussi répondu avec générosité aux demandes qui leur ont été adressées, spécialement nos fabriques de chocolat. En outre, le conseil communal a mis gratuitement à disposition le local de la kermesse, ainsi que des ouvriers intelligents et dévoués pour monter des kiosques ; qu'il reçoive l'expression de la vive reconnaissance de l'Office central. Nous le saurons enfin oublier la Direction des tramways, qui a bien voulu prolonger le service de ses voitures jusque vers une heure du matin, pas plus que l'imprimerie Saint-Paul qui lira gratuitement affiches et programmes. Le concours de chacun, quel qu'il ait été, a droit à notre gratitude, y compris celui de cet humble commissionnaire qui, ayant prêté son aide, refusa d'accepter aucun salaire, disant : « Le Bureau d'assistance nous a été trop secourable alors que nous étions dans le besoin pour que je consente à être payé ! »

La recette brute totale de la journée s'est élevée à 15,679 fr. 20. Il y a eu 1537 fr. 20 de frais pour alimenter le buffet et divers comptoirs, et 308 fr. 20 de frais généraux. Il reste donc un bénéfice net de 13,643 fr. 80, sur lequel, comme

Il avait été annoncé, un prélèvement de 3000 fr. sera fait en faveur de la Grèce et l'Auge.

Voici le détail des recettes nettes des divers comptoirs : tombolas, 3046 fr. ; boutique de chocolat, 757 fr. ; fleurs, 668 fr. ; bazar, 833 fr. ; boutique artistique, 1372 fr. ; petits-chevaux, 389 fr. ; jeu des anneaux, 1000 fr. ; halles, 577 francs ; pêche, 214 fr. ; buffet, 1287 fr. ; cigares, 530 fr. ; silhouettes, 373 fr. ; paniers, 167 francs ; loto, 1039 fr. ; Guignol, 108 fr. ; entrées, 281 fr., etc. Dans ces sommes sont compris des dons faits directement aux directrices des comptoirs, comme aussi le produit de la quête pour les tombolas. En outre, des dons représentant un total de 1560 fr. sont parvenus au Comité d'organisation. Nous mentionnerons parmi ces allocations, celles des établissements de Banque et administrations : Banque d'Etat, 250 fr. ; Banque populaire, 250 fr. ; Banque Hoffmann, 200 fr. ; Banque cantonale, 100 fr. ; Caisse hypothécaire, 100 fr. ; Entreprises techniques fribourgeoises, 200 fr.

Ces chiffres, on le voit, sont synonymes d'admirable générosité !

Les participants à la kermesse de dimanche ont de plus emporté l'impression que la fête avait revêtu un caractère de franchise et bonne gaieté, celle qui rayonne de tout acte de chrétienne solidarité.

Conférence Micheli

M. Maurice Micheli, directeur du Journal de Genève, ancien conseiller national, a été présenté à l'auditoire des conférences de la Grenette par M. le député aux Etats Monténach, qui a rendu un noble caractère de M. Micheli un hommage auquel l'assistance s'est associée par de chaleureux applaudissements.

Le conférencier a dit qu'il avait été élevé dans la tradition de l'amitié fribourgeoise ; son auditoire lui a montré que Fribourg reconnaît ses amis, même quand c'est la première fois qu'il les entend.

Si la cause de M. Micheli n'avait eu pour résultat que de faire admirer à ses auditeurs un homme digne de la plus haute estime pour la noblesse de ses sentiments et son profond idéalisme, c'eût été déjà de quoi se réjouir d'entendre pendant une heure un parfait homme.

Mais la conférence de M. Micheli a donné en outre à ses auditeurs l'occasion de s'instruire et d'apprendre de hautes et utiles vérités. Nous les remercions de l'intention de ceux qui n'ont pu être là pour les entendre.

Conférences au Cercle catholique

Nous adressons une pressante invitation à tous nos lecteurs de Fribourg d'assister à la conférence que donnera au Cercle catholique de Fribourg, dimanche 1^{er} février, à 4 h. 1/2, M. de Monténach, conseiller aux Etats. Le sujet en est le suivant : Variations sur l'action parlementaire des catholiques suisses ; le nouveau Parlement ; la collaboration de la Droite au gouvernement fédéral ; la défense du fédéralisme.

Nul n'est mieux placé que le distingué représentant fribourgeois aux Etats pour traiter une question d'une si haute importance et d'une si grande actualité. Aussi faut-il espérer qu'un nombreux auditoire ira entendre l'exposé du conférencier. Les dames sont invitées.

La Freiburgia

La société fédérale de gymnastique « La Freiburgia » a formé son comité, pour l'année 1920, comme suit :

Président, M. Léon Chappuis ; vice-président, M. Jules Schenewald ; moniteur-chef, M. Bernard Noll ; trésorier, M. Julien Longchamp ; secrétaire, M. Emile Grandgirard ; moniteur-adjoint, M. Fernand Wæber ; aide-caissier, M. Henri Dougoud ; secrétaire-adjoint, M. Gaston Lehmann ; moniteur des pupilles, M. Edouard Zellwegger ; archiviste-chef du matériel, M. Raymond Wæber ; porte-drapeau, M. Emile Grandgirard.

Le « Théâtre vaudois » à Fribourg

Les amis de la gaieté du terroir auront le plaisir, dimanche 1^{er} février, d'assister aux deux dernières représentations du Théâtre vaudois.

En matinée, à 3 heures, on jouera Le dragon bougné, dont la cinquantième a été célébrée avec éclat, dimanche dernier, à Genève. On commencera par La rose du chalet, opérette en un acte.

En soirée, à 8 h. 30, on donnera Jean-Louis aux frontières.

La fièvre aphteuse

Un foyer de fièvre aphteuse vient d'être constaté à Auligny, au Vieux Moulin.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chevreux mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2 précises, assemblée générale annuelle au Cercle catholique (petite salle).

Société Alexandra (absolument catholiques). — Assemblée, dimanche 1^{er} février, à 2 h. de l'après-midi, au local, sous-sol du Palais de Justice. Conférence donnée par M. l'abbé D'Arcey.

La caisse d'épargne est ouverte pour les sociétaires une demi-heure avant l'assemblée, pour les non sociétaires, le dimanche de 10 h. 1/2 à midi.

Société des Contremaîtres. — Loto suivi de soirée familiale, samedi 31 janvier, à 8 h. 1/2, Brasserie Peier, 1^{er} étage.

Société des Garçons boulangers et pâtisseries de Fribourg. — Samedi 31 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, soirée familiale et loto, à l'Hotel du Chamoin.

Le café Hag, café en grains sans caféine, se distingue par son innovation, tout en présentant les avantages du café avec caféine.

Ph. M., docteur en méd.

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

Le haut commandement français

(Havas.) — Selon l'Echo de Paris, le haut commandement français se trouve constitué de la façon suivante : Le maréchal Foch restera le chef suprême de toutes les forces armées. Le maréchal Pétain est le commandant en chef de l'armée française et il est le vice-président du conseil supérieur de la guerre. Et à sous ses ordres le général de division Buat, chef d'état-major général, assisté de trois sous-chefs.

Le conseil supérieur de la guerre est présidé par le ministre. Il comprend logiquement les trois maréchaux de France, Joffre, Foch et Pétain, avec dix autres généraux de division, chefs d'armée en temps de guerre.

France et Allemagne

(Havas.) — Suivant le Matin, en remettant ses lettres de créance à M. Millerand, M. Mayer, chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, a dit que son plus vif désir était de contribuer par ses efforts au rétablissement aussi prompt que possible de relations normales entre les deux pays.

M. Millerand a répondu que tel était aussi son désir. Il a fait remarquer que la mauvaise volonté que l'Allemagne met à exécuter les clauses du traité de paix constituent un sérieux obstacle.

M. Mayer a déclaré que le bon vouloir de l'Allemagne est indiscutable, mais que, pour certaines stipulations, comme la livraison des coupables, le gouvernement avait des difficultés matérielles et morales.

France et Belgique

(Havas.) — La Nation belge écrit au sujet de la conférence d'Ypres (voir 2^{me} page) que, suivant les informations qu'elle a pu recueillir dans les milieux officiels, il a été notamment question des mesures militaires qu'il convenait de prendre pour assurer la défense de la frontière franco-belge du côté de l'Allemagne. On a examiné spécialement les moyens de réaliser les défenses militaires franco-belges en vue d'assurer cette défense d'une manière plus efficace.

L'échange de vues à cet égard a été incomplet, et rien de définitif n'a pu être fait. La question est posée et pourra être résolue dans des conversations ultérieures entre les deux gouvernements.

La crise financière dont souffre l'Europe et qui a atteint avec une gravité particulière le crédit de la France et de la Belgique doit être aussi l'objet d'un échange de vues. On envisage les mesures qui pourraient être prises d'un commun accord pour enrayer la dégradation du franc français et du franc belge, qui rend de plus en plus désastreuses les opérations commerciales de la France et de la Belgique avec l'étranger, surtout avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

L'ennemie, très cordiale, n'a pu se prolonger davantage en raison de l'heure tardive. Mais on déclare que les négociations seront reprises prochainement à Bruxelles et à Paris pour mettre au point les questions qui ont fait l'objet du débat et trouver les solutions rapides qu'elles appellent.

Paris, 30 janvier.

(Havas.) — A propos de la conférence qui a eu lieu avant-hier dans Ypres, le Petit Parisien écrit que, au point de vue militaire, les pourparlers ont eu pour but de jeter les bases, entre la France et la Belgique, d'une alliance défensive.

Les pourparlers, qui dépendent au désir de la Belgique de sauvegarder efficacement son indépendance, sont extrêmement avancés, et la conclusion d'une convention peut être considérée comme prochaine.

Une convention analogue serait conclue prochainement entre la Belgique et l'Angleterre.

Enfin, au point de vue économique, les négociations ont été commencées. Elles se poursuivront à Paris entre les ministres du commerce des deux pays, MM. Isaac et Jaspard.

A Fiume

(Havas.) — Le Tempo annonce qu'une patrouille d'arditi faisant partie de la garde de Fiume a capturé le général italien Nigra, commandant de la 45^{me} division, alors que celui-ci se trouvait sur une route, en automobile. Le général Nigra est accusé d'être hostile à l'Anunnizio.

Les Alliés à Sofia

(Havas.) — De l'agence d'Athènes : La mission militaire alliée vient de protester auprès du gouvernement bulgare contre l'appel sous les armes de la classe 1920, que les Bulgares essaient de justifier en déclarant que le traité de Neuilly n'est pas encore entré en vigueur.

Le sort de Guillaume II

(Havas.) — Les Alliés projettent de demander au gouvernement hollandais s'il est à même d'assurer la surveillance du séjour de l'ex-Kaiser en Hollande, pour le cas où les Alliés consentiraient à son séjour indéfini sur son territoire.

Le plan des bolchévistes

(Havas.) — On mande de Londres au Daily Telegraph : Le correspondant du New-York Herald à Varsovie télégraphie que Trotski a préparé un plan de campagne contre la Pologne, consistant en deux poussées, l'une dans la direction de

Un projet de Kerensky

(Havas.) — Le Daily Telegraph a reçu la dépêche suivante de Copenhague : Le correspondant de Vienne du National Tidende apprend de Lemberg que les représentants du parti de gauche russe, parmi lesquels il cite Kerensky, se trouvent actuellement à Varsovie et vont quitter cette ville pour Prague. Dans les milieux politiques de Varsovie, on apprend qu'il entre dans leurs intentions d'organiser en Pologne une armée antibolchéviste. On croit savoir qu'une offensive contre les bolchévistes est projetée et qu'elle sera déclenchée à Kamenetz-Podolsk.

La livraison de Koltchak

(Havas.) — Selon le Figaro, dans les milieux politiques français, jusqu'à plus amples renseignements, on n'est que des hypothèses sur la livraison de l'amiral Koltchak aux révolutionnaires russes (voir Evénements de Russie).

Dependant, on s'accorde des maintenant à dire que la responsabilité du général Janin est hors de cause.

Le Petit Journal fait remarquer que des divergences ayant éclaté en conflits sanglants se sont produites entre les Tcheco-Slovaques et les soldats de Koltchak, et que ce sont probablement ces conflits qui ont poussés les Tcheco-Slovaques à livrer Koltchak.

Le Petit Journal ajoute que le général Janin, selon toute vraisemblance, a été le témoin impuissant de cet acte.

La situation en Sibirie

(Havas.) — Il y a un mois, le parti socialiste révolutionnaire prit le pouvoir à Irkoutsk. Le 21 janvier, le gouvernement passa aux mains des bolchévistes qui établirent des soviets. Amené par ses Tcheco-Slovaques à Irkoutsk, l'amiral Koltchak a été livré avec le premier ministre Papatieff aux socialistes révolutionnaires. Le sort de l'amiral n'est pas connu. Le général Séménof, commandant en chef des forces russes en Extrême-Orient, a adressé aux Alliés une lettre les priant de prendre des mesures pour libérer l'amiral Koltchak.

Le général Séménof a déclaré à toute la population qu'il n'a rien de commun avec les brigands bolchévistes, avec lesquels aucune entente n'est possible. Le gouvernement russe en Extrême-Orient veut mener une politique purement nationale défendant contre toute atteinte l'honneur, la dignité et les intérêts russes.

Dans le sud de la Russie

(Havas.) — Au sud de la Russie sur le front ouest, les bolchévistes ont recommencé leur avance entre Cherson et Nikolaiéf. Dans la région d'Odessa, ils ont occupé Elisabethgrad et sont arrivés à 50 milles de Nikolaiéf. Le centre de Démikine s'est replié ; l'armée du Caucase tient maintenant la ligne de Manica, ligne identique à celle qu'elle occupait avant l'offensive de mai 1919. Les rouges ont avancé sur le front ouest. La retraite russe s'est effectuée avec ordre. La cavalerie a subi de lourdes pertes. Le moral des soldats de Démikine est bien meilleur. Les gouvernements de la Géorgie et de l'Azerbeïdjan ont refusé de se conformer à la demande du gouvernement des Soviets d'attaquer Démikine.

L'Esthonie complie des bolchévistes

(Havas.) — Le général Youdeitch (voir 2^{me} page) a été arrêté dans la matinée du 27 janvier en Esthonie par le général Boulakewitch au moment où il se préparait à se rendre à Helsingfors. Le gouvernement esthonien serait complice du général Boulakewitch. Les missions militaires alliées ont élevé de vives protestations auprès du gouvernement esthonien.

L'Italie et la Russie

(Havas.) — A la suite de la décision du Conseil suprême concernant la reprise des relations commerciales avec les sociétés de coopératives russes, décision à laquelle M. Nitti a contribué de façon particulièrement efficace, l'institut pour le commerce avec l'étranger nommera une commission spéciale qui se rendra en Russie pour y entamer avec l'autorisation officielle du gouvernement des négociations avec les sociétés des coopératives russes.

La question des changes

(Havas.) — La séance d'hier de la Commission permanente du change qui eut lieu au ministère des finances, sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat Schroeder, a été prise par l'examen de la situation du marché des effets et par la proposition faite par des personnalités de divers pays ou par leur gouvernement de convoquer une conférence financière internationale. Les décisions de la Commission permanente du change seront publiées immédiatement.

Les tarifs postaux en Allemagne

(Havas.) — Afin de mettre les tarifs en rapport avec ceux de l'étranger, l'administration des postes a décidé d'augmenter les tarifs des paquets et lettres de valeur pour l'étranger. A partir du 1^{er} février, le tarif sera de 8 marks par franc de tarif international.

Fermeture de la Bourse de Berlin

(Havas.) — Le Comité de la Bourse a décidé de fermer la Bourse le 31 janvier et les 2, 3 et 7 février.

L'Espagne au Maroc

(Havas.) — Le général haut commandant de la zone espagnole au Maroc a conféré avec le ministre de la guerre et le ministre des affaires étrangères sur les questions se rapportant à l'organisation de cette zone.

Le transport par dirigeables

(Havas.) — La Pall Mall Gazette écrit que, dans des buts commerciaux, quatre grandes maisons industrielles ont formé un syndicat pour l'achat de tous les dirigeables appartenant au gouvernement, sauf deux.

Le premier service fonctionnera entre la côte est de l'Angleterre, la Hollande et la Scandinavie.

Les journaux déclarent aussi qu'un service serait organisé entre Londres et New-York.

Les dirigeables seraient taxativement aménagés pour le transport des voyageurs. Il serait possible d'obtenir des subventions pour le transport du courrier.

La situation s'améliore en Catalogne

(Havas.) — La situation s'est assez améliorée. Hier, le travail a repris à Barcelone. Un grand nombre d'ouvriers des transports et des petits ateliers travaillaient. Dans le reste de la Catalogne, le nombre des ouvriers rentrés au travail est très élevé.

Fin de la grève des cheminots italiens

(Havas.) — La grève des cheminots est terminée. Le travail a repris partout à partir de ce matin.

Le recensement allemand

(Havas.) — D'après les résultats provisoires du recensement de 1918, le nombre des habitants de Berlin a augmenté de 3,730,446 à 3,801,233. Il y aura à Berlin 2,079,262 femmes et 1,721,973 hommes.

Encore des manifestations en Belgique

(Havas.) — Des militaires, auxquels s'étaient joints des civils, ont parcouru les principales artères de la ville, en manifestant contre le fait que les combattants doivent servir 15 mois et les mariés 4. Les manifestants ont lancé des coups de sifflets et ont proféré des huées.

Procès politique

(Havas.) — Aujourd'hui a commencé devant la Haute-Cour le procès des membres de l'ancien cabinet Skoukouv.

SUISSE

Du sucre

Tous ces jours passent à Brigue de nombreux wagons de sucre de Java (sucre de canne) à destination de la Suisse.

Calendrier

Samedi 31 janvier

Saint PIERRE Melanque, confesseur

Saint Pierre Nolasque, moine de charité, consacra toute sa fortune au rachat des chrétiens tombés aux mains des infidèles. Il mourut le jour de Noël de l'an 1256.

Vous avez le corps fatigué

la tête vide d'idées. Une tasse d'ovomaltine Wander vous rendra vos forces physiques et intellectuelles.

Insomnie, Nervosité

Tablettes Valériane-Houblon

Entièrement inoffensives. Produit naturel.

Recommandé par les médecins. Boîte de 100 tablettes, à fr. 20.

Se trouve dans toutes les pharmacies.

Le mariage. Il se donnait à la fin de l'année dernière, fils de famille position ! Une personne bureau, tomba dans le lit de la naissance du guidam, qui automobile et avait tout un an. La pauvre n'eut que des économies, 10,000 fr. ont mangé, il ne revint et cet individu avait passé

aphteuse

Berne, 29 janvier. Croissance de la fièvre aphteuse vétérinaire a modifié juillet 1919 comme suit : En 1920, les importations contaminées ainsi que le long de la frontière suisse restent

partout

LA CLOIRE EN CHANSONS

Il pénétra sous les plâtres président de la République, excita la verve des chansonniers. Oh ! une verve bien assise, que de très bons fustige de Chat Noir.

Marcel-Henry félicite M. de son présent et, par son air. Tu es de seul, lui

Il faut rien que chose, n'avait quel fait, n'avait mieux, je l'assure, risque nul dangers, passer la nuit des passagers.

Il est le conseil du chansonnier, dont des espoirs restent

Dans l'histoire de France et Poincaré à chaque présidence récupérée.

De M. Deschanel est-ce pas ? Après cinq ans de la nation ? Presque

qu'il lui fitch la paix. voyage présidentiel, de la Russie que jadis. Il fait

discrétion de M. Deschanel est-ce pas ? Après cinq ans de la nation ? Presque

NOT DE LA FIN

de se priver des services de la chambre.

Je n'ai bien compris je lui ai parlé, dit la dame.

Et surtout combien de fois ont-ils pleuré que vous

la Bourse de Genève

entendent pour les clients les billets de banque, celui auquel les banques lui anguel elles vendent

Table with 2 columns: Demande, Offre. Values range from 42 02 to 215 -

TEOROLOGIQUE

Janvier

MÉTRES C.

7 28 19 30 Janvier

PROBABLE

rich, 30 janvier, mid.

SOCIÉTÉ DES GARÇONS BOULANGERS & PATISSIERS DE FRIBOURG
 Samedi 31 janvier 1920, à 8 1/2 h. du soir
GRANDE SOIRÉE FAMILIÈRE
 avec **BONNE MUSIQUE**
 Grand loto Productions à l'Hôtel du Chamois
 969 Invitation cordiale.

Souliers américains
 Samedi 31 janvier, dernier jour de vente de ce genre de souliers.
 Envois par poste. A cause des approvisionnements partiels faits aux arsenaux, les souscripteurs par poste sont priés de renouveler par carte leur demande, en répétant le nombre et la pointure. h89
 Office commercial et agricole, 9, rue de l'Université, FRIBOURG.

30 wagons de foin
 arriveront sous peu
 S'inscrire tout de suite chez M. Morel, Buffet de Chérens. 978
 Morel, Henri, fabrique de caisses, LENTIGNY

THÉÂTRE DE FRIBOURG
 A la demande générale, 2 dernières représentations
Dimanche 1^{er} février 1920
 DONNÉES PAR LE
THÉÂTRE VAUDOIS
 La matinée, à 3 heures
LE DRAGON BOUGNET
 Comédie nouvelle, en 3 actes, de M. Marius Chamaud
 En soirée, à 8 h. 30

Jean-Louis aux frontières
 le plus grand succès de rire connu
 Prix des places : Loges de face, Fr. 5.-; Loges de côté, Fr. 4.-; Parquet numéroté, Fr. 3.-; Parterre, Fr. 2.50; Galerie de face, 2 fr.; non numérotés 1 fr.
 Billeterie à l'avance chez M. von der Weid, magasin de musique. P 792 F 966

Enchères publiques
 La commune de Grand Cormondès vendra aux enchères publiques, jeudi, 12 février 1920, à 1 heure de l'après-midi, dans une salle particulière de l'auberge communale « Zum Sternen », un domaine de 30 poses en bloc et 10 poses en pré et champs en parcelles.
 Le domaine se trouve au centre du village avec eau en suffisance avec 30 poses de terrain de premier choix attenant.
 Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Ed. PERLER, conseiller communal où les conditions de mises sont déposées jusqu'au 5 février 1920.
 Cormondès, le 26 janvier 1920.
LE CONSEIL COMMUNAL.

Société des contremaîtres
 Nous rappelons à tous nos membres, notre **LOTO**
 (magnifiques lots), suivi d'une soirée familière, fixée au samedi 31 janvier, à 8 1/2 heures à notre local, Brasserie Peier, 1^{er} étage.
 Nous comptons sur la bonne volonté de tous, à y participer nombreux avec leurs familles.
 Tous les amis de la société y sont aussi très cordialement invités. Le comité.

VENTE DE BOIS
 Le vendredi 30 janvier, à 1 heure après midi, la commune de Chéropelloz vendra en enchères publiques dans sa forêt de la Grangettes, près de la ferme du Haut : environ 50 tas d'oléorines et tas de branches et plusieurs tas de boîtes perches nettoyées.
 Rendez-vous des mises à la Grangettes, Chéropelloz, le 25 janvier 1920.
 Par ordre : E. A., secrétaire.

CAFÉ DU COMMERCE
 Fribourg
 Restauration à toute heure
 Fondue
 Tous les lundis
Gâteaux au fromage
 Mercredi et samedi
Bouillon
 -- BONNE CONSOMMATION --
 Se recommande, 977
 Aug. AUDERGON, Mlsary.

J'offre à vendre un stock de couvertures ordinaires neuves (article suisse), pouvant servir pour lit, char, bœufs, chevaux, etc., mesurant 120 x 180 cm., à 20 fr. la paire et 135 x 185 cm., à 25 fr. la paire. — S'adresser à B. Guinand-Villa, Georgette-La Tour de Peilz. 987

Agenda des Agriculteurs Fribourgeois
 rédigé par E. COLLAUD
 1920
 Prix : 2 fr. 50
 En vente aux Librairies Saint-Paul, FRIBOURG

ROYAL BIOGRAPH
 Du 30 janvier au 5 février, à 8 1/2 heures
 Dimanche, matinée à 2 1/2 h. et 4 1/2 heures
VÉRITABLE PROGRAMME DE FAMILLE
 avec l'œuvre célèbre d'Hector MALOT
SANS FAMILLE

AUTRES FILMS AU PROGRAMME
 Cette semaine relâche au Simplon, la salle étant occupée par une société.
 PROCHAINEMENT AU SIMPLON :
Tih Minh
 l'admirable, le chevaleresque Judex dans sa nouvelle création.

FIANCÉS
 Venez faire vos achats avant la hausse prochaine. Toujours riche assortiment de montres pendules et bijouterie à des prix intéressants.
 H. Voilichard-Egger
 Post-Box 20
 FRIBOURG

Théâtre de Fribourg
 Par suite d'un accident d'automobile arrivé à l'un des principaux acteurs, la représentation annoncée pour ce soir n'aura pas lieu.
 On est prié de venir se faire rembourser les billets au magasin de musique von der Weid.

PERSONNE
 Dame seule demandée, de confiance, connaissant la cuisine et tous les travaux du ménage. Entrée tout de suite.
 S'adresser sous chiffres P 611 F à Publicitas S. A., Fribourg. 803

TROUVÉ
 un portemonnaie contenant un certain montant.
 Le réclamant à M^{me} Stempfel, Givisiez.

Bétail A VENDRE
 Pour cause d'excès de nombre, à vendre plusieurs pièces de bétail à choix sur vingt-six.
 Tout ce bétail étoilé fait partie d'un Syndicat noir et n'a pas été contaminé.
 S'adresser à M. Joye-Rossier, spécialiste à Prece-vers Nordex. 981

Miel pur du pays
 à 5 fr. 50 le kg. en bidon de 5, 10, 23 1/2, 27 et 32 1/2 kg. net, livrables contre remboursement.
 Part du et bidon à rendre.
 S'adresser à M. Joye-Rossier, spécialiste à Prece-vers Nordex. 981

A VENDRE
 2 lits, 2 places, bois dur, complet, bas prix.
 S'adresser sous chiffres P 744 F à Publicitas S. A., Fribourg. 921

ON DEMANDE A LOUER
 un appartement de 8 à 10 chambres, dans une maison moderne.
 S'adresser à Fritz Cassillon, 69, rue Dufour, Bienne. 885

René BRUNSCHWIG
 Commerce de chevaux
 33, R. des Alpes, FRIBOURG
 Téléphone 307
Grand choix de bonnes juments ragottes des Vosges
 de 3 à 5 ans. — La vente a lieu tous les jours.

CONFÉDÉRATION SUISSE
ÉMISSION
 DE
Bons de caisse 5 1/2 % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.
 Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :
Intérêt : 5 1/2 % l'an ; coupons semestriels aux 1^{er} février et 1^{er} août ; la première échéance au 1^{er} août 1920.
Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1^{er} février 1923 ou le 1^{er} février 1925, au choix du souscripteur, et créés en
Coupons de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10,000 fr. de capital nominal.
Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque nationale suisse, ainsi qu'aux caisses des principales banques suisses.
Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à 1000 fr. de capital nominal.
Prix de vente : Le prix de vente est fixé à :
99 % pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1^{er} février 1923, et
98 % pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1^{er} février 1925
avec décompte d'intérêts au 1^{er} février 1920.
Rendement : 5 1/2 % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.
Domiciles de vente : Tous les guichets de la Banque nationale suisse et toutes les banques et maisons de banque suisses.
Bulletin de souscription : Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.
 Berne, le 17 janvier 1920.
Département fédéral des finances : J. MUSY.

CONFECTION POUR HOMMES
GRAND CHOIX
Pantalons
 18, 20, 25, 30, 35 et 40 fr.
Pantalons grisette
 à Fr. 12.—; doublé, Fr. 15.—
Kröner-Naphtaly
 FRIBOURG
 34, Avenue de la gare, 34
 (à côté de l'Hôtel Terminus)

Chaussures américaines
"VERA"
 Mollères Ecossais
 Richelieu
 Bottines noires
 couleur
 fantaisie
 Voir nos vitrines
Chaussant exact
 Qualité supérieure
 Made by Rice & Hutchins
 Boston, Mass. U.S.A.
CHAUSSURES DOSSENBACH
 Aux Arcades, Fribourg

ON DEMANDE CUISINIÈRE
 et
Femme de chambre
 bien recommandées, p^r le 1^{er} mars. Bons gages.
 S'adresser sous chiffres P 798 F à Publicitas S. A., Fribourg. 971

A VENDRE
 beau domaine de 41 poses, dont 3 poses de forêts, terre de première qualité, 2 maisons d'habitation, 3 granges, dont 1 à pout, à écurie, remise, porcherie, jardin, verger, etc., etc. Occasion favorable.
 S'adresser à l'Agence Immobilière, A. Frossard, rue des Epones, 138, Fribourg. Tél. 2.60.

DISTRIBUTION de fruits du Midi
 à l'auberge de l'Union, à Onens
 Dimanche 1^{er} février
 INVITATION CORDIALE
 P 730 F 895-128 Le tenancier.

LUNDI 2 février
 de 11 h. matin à 6 h. soir
HOTEL SUISSE
 FRIBOURG
Pourtutes garanties
SCHMID
 Fils
 fourreurs
 DE
NEUCHATEL
 Commandes
 Transformations
 Réparations
Tarifs réduits

Jeune fille
 propre, travailleuse, trouverait place dans un petit ménage. Vie de famille.
 Prlja, Genève.

ON DEMANDE une brave fille
 comme bonne à tout faire, pour famille catholique à Lausanne. Bons gages.
 S'adresser les offres à Publicitas S. A., Lausanne, sous chiffres P. 29120 L.

50^{me} ann
RÉD
ADM
BUREAU D
 Imprimerie
 Fribou
ABO
 Suisse Fr.
 Etranger

N
La
consoli
 Afin de dissiper les craintes de M. Millerand, il faut discuter les propositions nouvelles et s'expliquer en par un ordre de la combinaison. Les discours sans grande importance ont été d'abord et présente, qu'il faut que l'ordre a réclamé en voix, contre 700. M. Millerand choisi ses collaborateurs pour qu'il comprenne en seclairer avait fait que tous les efforts pour le Les modérés tenir rigueur à M. Steeg communi suadés probable mécontentement conséquences de surveiller son tère devra démissionner. L'opération des for Poincaré, et, ce par M. Deschaux cabinet, il y a de M. Steeg de le faire jeter à

On s'était flatté de Versailles à l'immédiate un a-tique de l'Europe un relèvement le graphique de une baisse cons Le graphique long sur la cr tout d'abord, e production. Le d'hommes. Ce invalides se co (en France 57 forces vives n champs. Partout nières sont rar Avant la guerr nomique et pa nomiques dég ennemis diffic Les grèves v chez nos gran part du temps Des démagogues passions popu laires ne sont une grève; or exagérées; on mine contre l On s'étonne e Voilà la logiq Les gouvern dettes ne sav tète et il faut diguer les vag Au point d ments en son équilibrer leur coûté que cou intérêts de la calins viendr cours de l'Eu ces derniers que nous n'e jets. Les Am de sérieuses g prêt à l'Expor